

# Info flash Juin 2013

## Spécial Mouvement Intra : résultats

### Sommaire :

- 1) Compte rendu de la CAPA du 17 juin et bilan mouvement intra
- 2) Déclaration SNES-FSU CAPA du 17 juin

Le Snes-FSU a toujours dénoncé la pratique mise en place depuis quelques années par le Ministère et le Rectorat, d'annoncer les résultats des différents mouvements de mutation avant la tenue des commissions niant ainsi tout paritarisme. Cette année le Ministère a renoncé à cette pratique et nous nous en réjouissons.

D'ailleurs, le 11 juin au soir, toutes les organisations syndicales ayant des commissaires paritaires recevaient, de la part du rectorat, la consigne suivante : *<<Je vous rappelle le caractère confidentiel des informations communiquées. A votre demande, il n'a pas été communiqué le projet de mouvement. Il est important que la confidentialité du projet soit respecté par tous. >>*

Le Snes-FSU pour sa part a respecté cette consigne, ce qui n'a visiblement pas été le cas de tous les syndicats, qui en communiquant le tableau des postes vacants "d'après le projet d'intra", lève en partie le voile sur un mouvement qui n'est pas encore stabilisé, et ne le sera que lundi soir.

Le Snes-FSU continuera à y travailler, et ne communiquera à tous les collègues que des informations définitives et fiables.

## **1) Compte rendu de la CAPA du 17 juin et Bilan du mouvement intra académique**

Le Rectorat a rappelé la règle donnée aux organisations syndicales le 11 juin, à savoir que toutes les informations transmises avant le mouvement (résultat du mouvement, postes vacants...) étaient confidentielles et uniquement à destination des commissaires paritaires.

Le Snes avait interrogé le Rectorat concernant un poste au SAIO qui n'apparaissent plus dans les documents. C'est un poste considéré comme spécifique (à profil), chargé des questions de décrochage. La gestion de ce poste n'étant pas claire, le Snes-FSU a demandé qu'il soit mis au mouvement afin que tous les collègues aient la possibilité de postuler dessus, le Rectorat décidant en dernier lieu du collègue qui serait affecté sur ce poste (comme pour les postes spécifiques des enseignants).

Concernant le déménagement du CIO de Romorantin : 2 hypothèses : soit le CIO récupère les anciens locaux de la mission locale, soit il intègre la Maison de l'Emploi. Dans cette 2<sup>ème</sup> hypothèse, le Snes-FSU a demandé que toutes les structures soient bien identifiées et que leurs espaces soient complètement indépendants (pas de partage de salles de documentation par ex) que les conditions de travail soient correctes ( que chaque copsy ait un bureau...).

Le déménagement du CIO d'Orléans a également été abordé. Le CG du 45 continuera à en assurer le financement..

Si cette année plus de collègues ont obtenu une mutation à l'inter, la situation se dégrade car 37 postes étaient vacants à l'issue du mouvement inter contre 26 l'année précédente. Aux 7 sortants de l'académie il faut ajouter 4 collègues copsy qui obtiennent un poste de DCIO (tableau d'avancement au grade de directeur).

15 demandes de mutation à l'intra ont été formulées (12 demandes en 2012, 15 en 2011, 21 en 2010, 24 en 2009, 29 en 2008, 35 en 2007, 30 en 2006). Les demandes ont été faites par :

- 9 entrants
- 1 TZR
- 4 collègues en poste fixe
- 1 collègue détachée

<b>Département</b>	<b>Nb de premier vœux pour ce département</b>
<b>18</b>	<b>4</b>
<b>28</b>	<b>2</b>
<b>36</b>	<b>0</b>
<b>37</b>	<b>8</b>
<b>41</b>	<b>0</b>
<b>45</b>	<b>1</b>

**Les 15 demandes ont été satisfaites** (8 demandes sur 12 l'avaient été en 2012). **Plus de 50% des demandes ont été satisfaites sur le vœux n°1**

- 9 sur le vœu n°1
- 2 sur le vœu n°2
- 3 sur le vœu n°3
- 1 sur le vœu n°5

**Barres d'entrée par département (dernier entrant) :**

Département du Cher (18)	<b>21</b> (en 2012 : 360,2, en 2011 : 21, en 2010 : 51,2 en 2009 : pas d'entrant)
Département de l'Eure et Loir (28)	<b>48</b> (en 2012 : 292,2, en 2011 : 35, en 2010 : 71, en 2009 : 161,2)
Département de l'Indre (36)	Pas d'entrant (pas d'entrant en 2012, 2011 et 2010)
Département de l'Indre et Loire (37)	<b>121</b> (en 2012 : 58, en 2011 : 161,2 en 2010 : 553,2, en 2009 : 590,2)
Département du Loir et Cher (41)	<b>55</b> (pas d'entrant en en 2012 et 2011, en 2010 : 101,2, en 2009 : 180)
Département du Loiret (45)	<b>21</b> (en 2012 : 124, en 2011 : 38, en 2010 : 110, en 2009 : 100)

**Il reste 1 TZR : 1 dans le 45. Une collègue TZR ayant obtenu sa mutation, la ZR Indre a été supprimée. Il s'agit bien d'une suppression de poste.**

Le rectorat a annoncé que la tendance était de supprimer les ZR. L'année prochaine, il faudra être très vigilant sur le dernier poste de TZR : le rectorat a parlé de mesure de carte scolaire soit en clair, une suppression.

A l'issue du mouvement intra 2012, ce sont 25 postes de copsy qui sont vacants (22 en 2013). Ce chiffre augmente d'année en année et il est la conséquence directe du non remplacement de 5 conseillers sur 6 qui partent à la retraite. **Mais il faut ajouter tous les rompus de temps partiels, les décharges syndicales, les disponibilités...et ce sont 31 équivalents temps plein vacants.**

Ce tableau ne prend pas en compte les congés divers, il s'appuie sur des informations connues à ce jour.

	Postes vacants après le mouvement intra	Rompus de temps partiel
CIO de Bourges	2	0,2 + 0,5 (décharge syndicale)
CIO de St Amand	2	
CIO de Vierzon		0,2
CIO de Chartres		0,2
CIO de Châteaudun	2	
CIO de Dreux	2	
CIO de Nogent le Rotrou	1	
CIO de Châteauroux		0,8 soit 1 ETP implanté
CIO Le Blanc		0,20
CIO d'Issoudun	3	
CIO d'Amboise		0,4 soit 0,5 ETP implanté
CIO de Joué		0,1
CIO de Tours		1,1 soit 1 ETP implanté
CIO de Blois		0,8 soit 1 ETP implanté
CIO de Vendôme		0,2
CIO de Romorantin	3	
CIO de Gien	1	0,4 soit 0,5 ETP implanté
CIO de Montargis	5	0,2
CIO d'Orléans		0,2 + 0,4 (décharge syndical) Dotation complémentaire de 0,5 implanté
SAIO	1 ?	
CIO d'Orléans la Source	1	Dotation complémentaire de 0,5
CIO de Pithiviers	3	
Dronisep		

Il faut ajouter un poste au CIO de Chartres (un collègue part en congé formation du 1er Octobre au 31 juin)

## Evolution depuis 2004 :

Année	Entrants mouvement inter	Sortants mouvement inter	TZR	Postes vacants à l'issue du mouvement intra	Départs retraite	Nombre de contractuels
2004	19		17	0		5
2005	23	10	19	0		6
2006	8		18	0		6
2007	11	5	17	0	6	7
2008	5	5	11	4	6	Entre 8 et 10
2009	5	4	5	8	8	Entre 20 et 25
2010	6	6	2	15	8	
2011	7	5	2	18	5	Entre 25 et 30
2012	1	0	2	22	4	Sup à 30
2013	9	7 + 4 copsy devenant DCIO	1	25	3	Sup à 30

## Les postes vacants et la situation des contractuels :

Ordre dans lequel les opérations se feront après le mouvement intra :

- 1- affectation des disponibilités qui demandent leur réintégration en dehors du mouvement intra
- 2- affectation des TZR
- 3- affectation des collègues en CDI
- 4- affectation des contractuels en CDD

Les contractuels affectés à l'année seront prévenus de leur réemploi par téléphone en juillet (prévenir les contractuels de donner leur coordonnées à la DPE notamment s'ils sont en vacances).

Le Snes-FSU a obtenu la tenue d'une commission consultative paritaire à la mi juillet pour l'affectation des contractuels. A cette date le Rectorat aura une vision plus claire notamment concernant tous les rompus de temps partiels.

Une CCP est prévue également fin juin, concernant le réemploi des contractuels. Pour la catégorie, tous les contrats seront renouvelés en fonction des postes à pourvoir (ce qui ne sera pas le cas pour les contractuels enseignants).

## Postes de DCIO :

Tous les postes de DCIO sont pourvus. Mais on peut regretter que le barème de la circulaire nationale concernant le tableau d'avancement de directeur soit appliquée de façon très différente selon les académies. Dans l'académie ce qui fait la différence ce sont les points de « faisant fonction » de Dcio

5 collègues copsy avaient postulés au tableau d'avancement au grade de DCIO, 4 ont obtenu un poste (3 dans l'académie d'Orléans-Tours et 1 dans l'académie de Rennes).

## 2) Déclaration SNES-FSU CAPA du 17 juin

Le Snes-FSU a pris acte de l'évolution du contenu du projet de loi de décentralisation concernant le service public d'orientation de l'Education Nationale. Le choix de ne plus transférer les CIO et les personnels nous semblait être le 1<sup>er</sup> pas dans la voie d'une revalorisation du rôle et de la place des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO dans le système éducatif.

Mais plusieurs faits importants nous incitent à être toujours aussi vigilants :

Premièrement, la publication de plusieurs circulaires nous fait douter de la volonté du ministère de s'appuyer réellement sur les personnels dans la prévention de l'échec scolaire et dans l'aide à l'adaptation des élèves, au collège et au lycée. Dans la circulaire de rentrée les copsy ne sont cités que dans le paragraphe concernant le décrochage. Alors qu'ils sont psychologues, leur rôle n'est nullement associé au suivi des jeunes en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers ni aux actions visant à améliorer le bien être des adolescents à l'Ecole et leur mobilisation sur leurs apprentissages scolaires. Dans la circulaire FOQUALE les copsy sont absents des nouveaux groupes de prévention de décrochage scolaire alors qu'ils ont un rôle actif et important dans les équipes de suivi.

Deuxièmement, la tentative avortée par le gouvernement de déposer très tardivement 2 amendements : un notamment qui donnait à la Région la responsabilité de mettre en œuvre et de définir le SPO. Les 2 amendements renvoyaient à des conventions Région par Région, la désignation des services de l'Etat qui participaient au SPO et les conditions de leur articulation.

Ces signes sont interprétés négativement par la profession, déjà soumise depuis le début de l'année à des prises de positions contradictoires émanant de différents acteurs. Les personnels continuent comme sous l'ancien gouvernement, à être malmenés, maltraités : on ne peut donc parler de changement concernant nos services mais une certaine continuité.

D'ailleurs, la situation des CIO continue de se dégrader dans certaines académies avec le désengagement des Conseils Généraux dans leur financement. Dans les académies de Lyon, Grenoble, Reims, Versailles des fermetures de CIO parfois massives (4 CIO dans le Rhône par exemple) ont été annoncées.

L'intersyndicale Snes, Sud et CGT a demandé lors d'une audience au ministère d'intervenir auprès des Recteurs, de préserver tous les sites, d'autant que les

sommes concernées représentent une part très modeste des budgets des collectivités et des Rectorats (moins de 1%). Qu'en sera-t-il dans l'académie d'Orléans -Tours ? Des fermetures, des fusions sont-elles prévues pour la rentrée 2014 ?

Concernant la mise en place du SPO Régional (la Région Centre étant expérimentale), nous souhaitons connaître l'avancée de ce dossier : où en est-on ? et nous demandons la tenue d'un GT. Nous avons demandé une audience à ce sujet mais nous n'avons toujours aucune proposition de dates. Lors de l'audience au ministère, l'intersyndicale a insisté sur l'ouverture de discussions avec les syndicats sur le contenu d'une convention nationale afin de cadrer le périmètre de la coordination confiée aux Régions.

Concernant le déroulé du mouvement, nous avons accueilli de façon positive le fait que le Rectorat ne divulgue plus le projet de mouvement avant la tenue des commissions. Le Snés - FSU a pour sa part respecté la consigne envoyée par le Rectorat le 11 juin, ce qui n'a visiblement pas été le cas de toutes les organisations syndicales. Communiquer le tableau des postes vacants "d'après le projet d'intra", a levé en partie le voile sur un mouvement pas encore stabilisé. Pour une petite catégorie comme celle des copsy, cela équivaut à donner le résultat du mouvement.

Pour notre part nous ne communiquerons à nos collègues que des informations définitives et fiables.

Si le mouvement a semblé plus fluide cette année et a permis à tous les collègues qui ont participé au mouvement d'obtenir satisfaction, c'est que le nombre de postes vacants a encore augmenté : 37 après le mouvement inter. Cette situation est bien évidemment due à la baisse de recrutement des copsy . L'augmentation du nombre de postes au concours qui est de 128 cette année, ne pourra pas dans 2 ans, rattraper les conséquences du non remplacement de 5 copsy sur 6 partant à la retraite. Nous rappelons que dans l'académie 20 postes de copsy ont été supprimés depuis 2005 (19 postes de TZR et 1 poste au CIO de Vierzon).

La rentrée dans les CIO sera encore très difficile puisque ce sont 25 postes qui restent vacants à l'issue du mouvement intra (22 l'année précédente). Le recours à des emplois précaires va encore être massif : entre 30 et 40 soit plus de 20 % des postes qui seront occupés par des contractuels. Compte tenu de ce nombre, nous demandons comme tous les ans, la tenue de la CCP des contractuels pour que le mouvement des contractuels se fasse de façon transparente.